



Maître d'Ouvrage :

APAJH 38

26, avenue Marcellin Berthelot

38000 GRENOBLE

Web : www.apajh.org

Opération :

EXTENSION ET RENOVATION DES LOCAUX

DE L'IME « LA CLE DE SOL »

TRANCHE 2

1, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS

REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure : appel d'offres ouvert

Date limite de Remise des Offre : lundi 18 février 2019 à 12 heures



SOMMAIRE

1	MODE ET OBJET DE LA CONSULTATION	page 4
1.1	Mode de consultation	page 4
1.2	Objet de la consultation	page 4
1.2.1	Dévolution des marchés	page 4
1.2.2	Décomposition des travaux en tranches	page 5
2	CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES MARCHES DE TRAVAUX	page 5
2.1	Délai d'exécution	page 5
2.2	Mode de règlement	page 5
2.3	Intervenants	page 5
2.3.1	Maitrise d'œuvre (MOE)	page 5
2.3.2	Contrôle technique (CT)	page 5
2.3.3	Coordination pour la sécurité et la protection de la santé (CSPS)	page 6
2.3.4	Pilotage et coordination (OPC)	page 6
2.4	Forme juridique d'un groupement d'entreprise titulaire d'un lot	page 6
3	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	page 6
3.1	Modalités d'obtention du dossier de consultation	page 6
3.2	Modifications de détail au dossier de consultation	page 7
3.3	Options obligatoires	page 7
3.4	Durée de validité des offres	page 7
3.5	Conditions de remise et recevabilité des plis (candidatures et offres)	page 7
3.5.1	Date limite et adresse de remise des plis	page 7
3.5.2	Présentation des plis	page 8
3.5.3	Présentation des plis par voie électronique (dématérialisation)	page 8
3.6	Contenu des offres	page 8
3.6.1	Acte d'engagement	page 8
3.6.2	CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières	page 8
3.6.3	CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières à chaque lot	page 8
3.6.4	DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire	page 9
3.6.5	Mémoire technique et méthodologique	page 9

3.6.6 Variantes techniques entreprises	page 9
3.6.7 Attestation de visite	page 9
3.6.8 Pièces administratives à communiquer en annexe de l’offre	page 9
3.7 Jugement des offres	page 10
4 AUTRES DISPOSITIONS	page 10
4.1 Engagement des entreprises	page 10
4.2 Éléments constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	page 10
4.3 Renseignements et documents complémentaires	page 10
4.3.1 Demande de renseignements	page 10
4.3.2 Visite de site	page 10
ANNEXES AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
Annexe 1 : Liste des pièces constitutives Dossier PRO/DCE TRANCHE 2	page 11

1 MODE ET OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Mode de la consultation

Cette consultation est effectuée dans le cadre d'une consultation ouverte, en application des dispositions de la norme NF P03-001, édition 2017, régissant les marchés privés de travaux.

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de l'opération d'extension et rénovation des locaux de l'IME « **La Clé de Sol** » 1, rue de l'Industrie à EYBENS 383220.

Le projet :

Nature de l'établissement :

Établissement Recevant du Public (ERP), classement 5^e catégorie type R et type N.

Cet équipement ne relève pas des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les travaux d'extension sont prévus en 2 phases distinctes de réalisation dont la première phase est en cours de travaux et sera achevée en Mars 2019. **La deuxième phase, objet de la présente consultation** comprend :

- La déconstruction des anciens ateliers
- La construction d'un bâtiment « ADMINISTRATION », d'une surface SP d'environ 800 m² sur 2 niveaux, venant en extension du bâtiment existant.
- Le complément de la mise en œuvre du ravalement des façades du bâtiment existant, commencée en phase 1 : fin de la pose d'un revêtement ITE, pose de claustras bois sur structures béton existantes.
- des travaux de VRD et aménagements extérieurs

1.2.1 Dévolution des marchés

L'ensemble des travaux de cette deuxième phase sera réalisé en 14 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché propre, et réparti de la manière suivante :

Lot n°	Désignation des ouvrages / Corps d'état
02	DECONSTRUCTION
03	TERRASSEMENT / GROS-ŒUVRE
05	MENUISERIE ALUMINIUM / OCCULTATIONS
06	FACADES / ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ITE
07	METALLERIE
08	MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS
09	CLOISONS – DOUBLAGES / PEINTURES / FAUX-PLAFOND
10	CARRELAGE / FAIENCES / TAPIS DE SOL
11	SOL SOUPLE
12	ASCENSEUR
13	GENIE CLIMATIQUE / VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRE
14	ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES
15	VRD
16	ETANCHEITE

1.2.2 Décomposition des travaux en tranches

Sans objet.

2 CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES MARCHES DE TRAVAUX

2.1 Délai d'exécution

Le délai global d'exécution est indiqué à l'Acte d'Engagement.

Un Ordre de Service prescrira le commencement du délai global d'exécution (y compris période de préparation de chantier).

Les prestations d'installation, repliement du matériel et nettoyage complet des lieux sont comprises dans le délai global d'exécution.

2.2 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le Maître d'Ouvrage est le virement.

Le délai global maximum de paiement sera de 30 jours fin de mois.

Les modalités spécifiques de traitement des projets de décomptes, décomptes et acomptes (mensuels et définitifs) sont indiquées au CCAP.

2.3 Intervenants

2.3.1 Maîtrise d'œuvre (MOE)

La Maîtrise d'œuvre est assurée par :

- **TAO Architectes** (architecte, mandataire de la Maîtrise d'œuvre - OPC) :

41, avenue Henri Barbusse – 69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 04 72 65 32 95

E-mail : contact@taoarchitectes.fr

- **BE COGECI** (Bureau d'Etudes Structures) :

WOOPA – 10, avenue des Canuts – 69120 VAULX EN VELIN

Téléphone : 04 37 45 19 99

E-mail : cogeci@cogeci.fr

- **PROCOBAT** (Economie) :

WOOPA – 10, avenue des Canuts – 69120 VAULX EN VELIN

Téléphone : 04 37 45 32 45

E-mail : commercial@procobat.fr

- **THERMIBEL** (Bureau d'Etudes Fluides) :

3, rue des Pins – Avenue de l'Europe – 38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 38 12 15 70

E-mail : thermibel@thermibel.fr

La Maîtrise d'œuvre est titulaire d'une mission complète de Moe + OPC

2.3.2 Contrôle Technique (CT)

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 sur la responsabilité et l'assurance construction.

Le contrôle technique est confié au Bureau de Contrôles suivant :

SOCOTEC

ZA du Rondeau

1, rue du Docteur Pascal –CS 50289 - 38434 ECHIROLLES CEDEX

Téléphone : 04 76 22 34 45

Monsieur Mikael COLIN - E-mail : mikael.colin@socotec.com

Les missions confiées au contrôleur technique par le Maître d’Ouvrage sont relatives aux prestations suivantes : mission normalisée de contrôle technique (LP+PS+SEI+F+PHA+TH+HAND+PV)

2.3.3 Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (CSPS) :

La mission de la coordination SPS, assurée pendant les phases conception et réalisation des travaux, est confiée au Cabinet suivant :

SOCOTEC

ZA du Rondeau

1, rue du Docteur Pascal –CS 50289 - 38434 ECHIROLLES CEDEX

Téléphone : 04 76 22 34 45

Monsieur Philippe CAZALY - E-mail : philippe.cazaly@socotec.com

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n°93.1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sera organisée dans le cadre de la présente opération (niveau 1 de qualification en phase études et en phase travaux).

Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (P.G.C.S.P.S) est joint au Dossier de Consultation des Entreprises.

Le titulaire du marché sera tenu de remettre un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S) au coordinateur SPS.

Le titulaire du marché et ses sous-traitants sont tenus de participer aux réunions du Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (C.I.S.S.C.T), constitué au plus tard 21 jours avant le début des travaux (voir le règlement du CISSCT).

A l'appui de son offre, chaque concurrent devra fournir toutes précisions concernant les raccordements aux réseaux qui lui sont nécessaires (voirie, eau, électricité, égouts, etc...)

2.3.4 Pilotage et Coordination (OPC) :

La mission de pilotage et coordination des travaux est assurée par TAO Architectes

2.4 Forme juridique d’un groupement d’entreprises titulaire d’un lot

Au cas où un groupement d'entreprises serait retenu pour l'attribution du marché, et quelque soit sa forme juridique lors de la remise de son offre, la forme juridique imposée au groupement pour la passation du marché sera la forme conjointe avec mandataire solidaire, conformément au souhait du Pouvoir Adjudicateur.

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Modalité d’obtention du dossier de consultation


- **Retrait du DCE** : sur support papier ou CD, ou par envoi dématérialisé auprès de la société :

TECHNIPLAN - 170 Cours Berriat - 38000 Grenoble

Téléphone : 04 76 96 96 33 / E-Mail : patrick@techniplan-sa.fr

- **Prise en charge des frais de dossiers** :

Les frais de dossier sont réglés par les entreprises à la société TECHNIPLAN au moment du retrait

 **Le maître d’Ouvrage remboursera ces frais aux entreprises qui auront remis une offre conforme (vérification lors de l’ouverture des plis), par chèque ou virement bancaire.**

3.2 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres (indiquée en page de garde du présent RC et au point 3.4 ci-dessous) est reportée, les dispositions des deux alinéas précédents sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

3.3 Options et variantes obligatoires

Le marché comporte des options définies dans le CCTP auxquelles les candidats doivent impérativement répondre. Les propositions financières relatives à chaque Option seront intégrées dans l'acte d'engagement de la solution de la base.

Pour le choix de l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse, une offre incomplète sera éliminée.

Option prévue aux CCTP/DPGF des lots :

- **LOT n° 07** - OPTION 5.1 1 : RESUIVI DE PORTAIL EXISTANT
- **LOT n° 11** – OPTION 3.1.1.1 1 : SOL EN TEXTILE FLOQUÉ
- **LOT n° 14** – OPTION : BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE
- **LOT n° 15** - OPTION : REPRISE DE BORDURES AU DROIT DU DOMAINE PUBLIC

3.4 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours (cent vingt jours), à compter de la date limite de réception des offres fixée ci-dessous.

A l'expiration de ce délai et si le marché n'a pas été notifié au soumissionnaire, celui-ci sera libre de renoncer à l'exécution de son Marché par déclaration écrite adressée au représentant légal du Maître d'Ouvrage. S'il n'a pas usé de cette faculté, avant la notification du Marché, il sera engagé irrévocablement vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

3.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis (candidatures et offres)

3.5.1 Date limite et adresse de remise des plis :

Les plis devront être transmis au plus tard le :

Lundi 18 février 2019 à 12H00

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie dématérialisée à l'adresse : c.schildknecht@apajh38.org

Les candidats devront transmettre leurs fichiers dans des formats largement disponibles (.doc, .pdf, .xls, .rtf...).

Les candidats sont invités à traiter tous les fichiers transmis à l'anti-virus. Les plis contenant un virus seront réputés n'avoir jamais été reçus.

La signature électronique des offres n'est pas exigée au stade de la remise des plis. Toutefois, le marché sera signé lors de l'attribution.

Il appartient aux candidats d'être diligents sur le volume de leur offre électronique et sur le temps nécessaire à la transmission électronique. Le dépôt électronique doit être terminé avant le délai imparti pour la remise des offres.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde, dans le délai imparti pour la remise des offres, sous support papier ou sous support électronique. La copie de sauvegarde doit être sous pli scellé portant la mention :

COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR

TRAVAUX : Extension et rénovation des locaux de l'IME – TRANCHE 2 « La Clé de Sol » à EYBENS 38320 LOT N°

à l'adresse suivante :

IME la Clé de Sol

1, rue de l'Industrie - 38320 EYBENS - Tél. : 04 76 24 37 37

- Pendant les heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h00
- Contre récépissé de dépôt sur place ou par voie postale en lettre recommandée avec avis de réception.

Tout pli qui sera remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après les dates et heures limites indiquées ci-dessus sera renvoyé à son auteur sans avoir été ouvert.

3.5.2 Présentation des Offres en copie de sauvegarde papier

Le pli reçu devra être cacheté sous double enveloppe et porter les mentions suivantes :

« NE PAS OUVRIR »

« TRAVAUX : Extension et rénovation des locaux de l'IME – TRANCHE 2 « La Clé de Sol » à EYBENS 38320

« LOT N° »

Tout pli qui sera remis sous enveloppe non cachetée, sera renvoyé à son auteur sans avoir été ouvert. La deuxième enveloppe devra contenir les éléments constitutifs de l'offre comme indiqué plus bas au 3.6.

3.5.3 Transmission papier des offres

La transmission papier des offres n'est pas autorisée.

3.6 Contenu des offres

Les offres seront rédigées en langue française avec l'Euro comme unité monétaire.

Le candidat doit présenter une offre conforme au dossier de consultation en répondant à **l'offre de base**.

A défaut l'offre sera considérée comme non-conforme car inappropriée ou irrégulière.

Pour être complète l'offre devra contenir les éléments suivants constitutifs du **projet de marché** :

3.6.1 Acte d'Engagement

L'acte d'engagement, joint au dossier, est à **compléter, dater, parapher et signer (avec cachet)** par un représentant, dûment habilité.

Il est rappelé que l'AE est la pièce essentielle du marché et qu'à ce titre un défaut de signature ou d'information (montant offre de base, montant de tranche conditionnelle options obligatoires...) rendra l'offre non-conforme.

Par ailleurs, en cas de disparité entre le montant indiqué dans l'acte d'engagement et celui de la DPGF, c'est celui de l'acte d'engagement qui prévaudra et sera pris en compte pour l'analyse et le

classement de l'offre. Si l'entreprise en question est retenue pour l'attribution du marché, il lui sera demandé de mettre ses pièces en conformité avec le montant de l'acte d'engagement. En cas de refus de l'entreprise, son offre sera rejetée car non cohérente.

Sous-traitance (désignée et/ou envisagée): L'acte d'engagement sera éventuellement accompagné de dossiers de demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché (imprimé **DC4** joint au DCE en annexe à l'Acte d'Engagement).

Que des sous-traitants soient ou non désignés dès la remise de l'offre, le candidat devra en outre indiquer dans l'acte d'engagement, **le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter** et, par différence avec son offre, **le montant maximal de créance qu'il pourra présenter en nantissement**, ou qu'il pourra céder.

3.6.2 CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

Le CCAP, joint au dossier, est à accepter sans aucune modification, à dater et signer (avec cachet) en dernière page par un représentant dûment habilité.

3.6.3 CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières à chaque lot

Le CCTP, joint au dossier, est à accepter sans aucune modification, à dater et signer (avec cachet) en dernière page par un représentant dûment habilité.

3.6.4 DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

La DPGF, jointe au dossier, est à compléter par le candidat, à dater et signer (avec cachet) en dernière page par un représentant dûment habilité.

3.6.5 Mémoire technique et méthodologique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur (y compris celles afférentes aux variantes éventuellement proposées par l'entreprise).

3.6.6 Variantes techniques entreprises

3.6.7 Attestation de visite des lieux

Visite obligatoire, attestation à joindre à l'offre pour les lots : **02 – 03 – 13 – 14**

3.6.8 Pièces administratives à communiquer en annexe de l'offre

- Relevé d'identité bancaire.
- Extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Déclaration sur l'honneur.
- Attestations d'assurances décennale et RC.
- Justification du règlement des cotisations Urssaf.
- Attestation de régularité fiscale.
- Justification de règlement des cotisations de congés payés.
- Références professionnelles ou Certificats de qualifications professionnelles.
- Attestation de capacité à assumer la charge de travail du chantier.
- Liste des salariés étrangers le cas échéant.
- CA des 3 dernières années.
- Moyens matériel / Effectif du personnel sur les 3 dernières années.
- Pouvoir du signataire

3.7 Jugement des offres

Les offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront éliminées.

- Offre inappropriée : réponse sans rapport avec le besoin du Maître d’ouvrage, assimilable à une absence d’offre
- Offre irrégulière : réponse en rapport avec le besoin du Maître d’ouvrage mais incomplète ou ne respectant pas les exigences du DCE
- Offre inacceptable : réponse en rapport avec le besoin du Maître d’ouvrage mais qui ne respecte pas la législation ou les réglementations en vigueur.

Les **offres conformes** seront analysées au vu du critère suivant :

Offre économique et qualitative la mieux disante

Négociation

La Maîtrise d’ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises de son choix avant le classement final.

4 AUTRES DISPOSITIONS

4.1 Engagement des entreprises

Chaque candidat qui remet une offre est réputé avoir, au préalable, pris les dispositions suivantes :

- Prendre connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des lieux des ouvrages et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux.
- Apprécier exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.
- Procéder à une visite détaillée du terrain (voir paragraphe 4.3.2) et avoir pris connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier, et plus particulièrement aux :
 - moyens de communication et de transport,
 - lieux d'extraction des matériaux,
 - stockages des matériaux,
 - ressources en main d'œuvre
 - énergies, électrique et eau.
- Prendre en compte toutes les dispositions nécessaires et les mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.

4.2 Éléments constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

La liste des pièces constitutives du DCE est jointe en annexe 1 du présent règlement

4.3 Renseignements et documents complémentaires

4.3.1 Demande de renseignements

Les renseignements techniques et administratifs complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des offres peuvent être obtenus par **mail** adressé à :

TAO Architectes

41, avenue Henri Barbusse – 69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 04 72 65 32 95

E-mail : contact@taoarchitectes.fr
a.chardeyron@taoarchitectes.fr

4.3.2 Visite de site

La visite du site est demandée pour les entreprises répondant aux **lots n° 02 -03 – 13 – 14**.
Les entreprises concernées devront prendre rendez-vous avec :

Monsieur SCHILDKNECHT, Directeur de l'IME - Tél. : **04 76 24 37 37**

Une attestation de visite sera délivrée par le Maître d'Ouvrage. Cette pièce sera **obligatoirement** jointe au rendu de l'offre.

ANNEXE 1**LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER PRO/DCE TRANCHE 2**

1. REGLEMENT DE CONSULTATION - RC
2. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES – CCAP
3. ACTE D'ENGAGEMENT DU LOT - AE
4. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES DU LOT – CCTP
PROCOBAT
CCTP Lots 02-03 et 05 à 12 et 15-16
THERMIBEL
CCTP Lots 13-14
5. DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE - DPGF
PROCOBAT
DPGF Lots 02-03 et 05 à 12 et 15-16
THERMIBEL
DPGF Lots 13-14
6. PLAN GENERAL DE COORDINATION SPS – PGC SPS - SOCOTEC
7. RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE – RICT - SOCOTEC
8. **PLANNING** PREVISIONNEL DES TRAVAUX + Principe **PIC**– TAO Architectes
9. **RAPPORT GEOTECHNIQUE** – EGSOL
10. **PLANS TAO Architectes – PHASE: PRO/ DCE –TRANCHE 2**

N°01	Plan Masse	1/100
N°02	Plan Rdc Extension	1/50
N°03	Plan Etage Extension	1/50
N°04	Plan Existant Rdc	1/50
N°05	Coupes Extension	1/50
N°06	Façades Extension	1/100
N°07	Plan Local technique et Toiture Extension	1/50
	Détails faux plafonds Rez de chaussée	1/100
	Détails faux plafonds Etage	1/100
11. **DOCUMENTS DU BE COGECI Structures**

ETUDE BA

DCE 01 – COFFRAGES DES FONDATIONS

DCE 02 – COFFRAGES - ELEVATIONS RDC

DCE 03 – COFFRAGES - ELEVATIONS R+1

DCE 04 – COFFRAGES – COUPES

Notice Structure PRO_A

STRUCTURE METALLIQUE

Local technique

Préaux

12. DOCUMENTS DU BE THERMIBEL – LOTS TECHNIQUES FLUIDES

N° lot Désignation

- 13 Annexe 1** schéma de principe hydraulique sans échelle, Sous Station T1
- 13 Annexe 2** schéma de principe hydraulique sans échelle, Extension
- 13 CVPB01 Plan** du RDC Génie Climatique/Ventilation/Plomberie
- 13 CVPB02 Plan** du R+1 Génie Climatique/Ventilation/Plomberie
- 13 CVPB03 Plan** du TOITURE Génie Climatique/Ventilation/Plomberie
- 14 Plan EL01** : Plan du RDC Electricité/CFO/CFA
- 14 Plan EL02** : Plan du R+1-TOITURE Electricité/CFO/CFA

13. DOCUMENTS PROCOBAT – ECONOMISTE

CPC cahier des prescriptions communes

14. NOTE DE GESTION DES EP – BE BE URBAN

15. DIAGNOSTIC AMIANTE